



Assemblée générale

Distr. générale
25 janvier 2001
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

Deuxième session de fond

New York, 29 janvier-2 février 2001

Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la session

La session sera ouverte par la Présidente du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée aux enfants. Le Président de l'Assemblée générale fera des observations liminaires.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité sera invité à examiner et à adopter l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session de fond qui a été établi conformément au paragraphe 16 du rapport du Comité sur les travaux de sa première session de fond (voir A/55/43 (Part II)*).

Documentation

Ordre du jour provisoire (A/AC.256/7)

Ordre du jour provisoire annoté (A/AC.256/7/Add.1)

Programme de travail provisoire (A/AC.256/CRP.7)

3. Organisation des travaux

Le Comité sera informé des invitations qui ont été adressées aux organisations non gouvernementales les conviant à participer au processus préparatoire de la session extraordinaire, conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la résolution 54/93 de l'Assemblée générale et à la décision 7 du Comité (voir A/55/43 (Part. II)*, par. 25).

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

4. Dispositions concernant l'organisation du processus préparatoire et de la session extraordinaire

Données mises à jour concernant les préparatifs

Le rapport du Secrétaire général intitulé « État des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants » (A/55/429) a été examiné par l'Assemblée générale à ses 62 et 63e séances plénières, le 15 novembre 2000. À sa 69e séance plénière, le 20 novembre 2001, l'Assemblée a adopté la résolution 55/26 sur les préparatifs de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'état des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants (A/55/429)

Données mises à jour concernant les examens et évaluations

Le secrétariat fonctionnel présentera les résultats préliminaires de la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et du Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90. Cette présentation se fondera sur les documents établis pour les divers examens de fin de décennie. Le Comité sera invité à faire des observations sur ces conclusions préliminaires relatives aux tendances et résultats obtenus qui seront ultérieurement incorporées dans le rapport du Secrétaire général sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants.

Afin de mieux faire comprendre certains thèmes essentiels, deux tables rondes seront également organisées sur les thèmes du développement et de la participation des adolescents et des fillettes.

Le Comité sera également informé des conférences et manifestations à venir des Nations Unies.

Participation des organisations non gouvernementales à la session extraordinaire

À sa première session de fond, le Comité a décidé de ne prendre de décision sur les modalités de participation des organisations non gouvernementales à la session extraordinaire qu'à sa deuxième session de fond (voir A/55/43 (Part II)*, par. 25, décision 8). Le Comité sera invité à examiner la question et à se prononcer.

Participation des enfants et des adolescents

Le Comité sera également invité à faire des observations sur la proposition relative à la participation des enfants et des adolescents à la session extraordinaire et à son processus préparatoire.

Documentation

Note du Secrétariat sur une proposition concernant la participation des enfants et des adolescents à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et à son processus préparatoire (A/AC.256/8)

Organisation de la session extraordinaire

Le Comité sera invité à examiner et à adopter le projet d'ordre du jour provisoire de la session extraordinaire et le point sur les questions d'organisation.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et questions d'organisation

Note de la Présidente du Comité préparatoire (A/AC.256/9)

Note du secrétariat sur l'établissement de la liste des orateurs participant au débat plénier de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (A/AC.256/10)

5. Examen des conclusions de la session extraordinaire

Le Bureau du Comité présentera un avant-projet de conclusions de la session extraordinaire, établi conformément à l'accord conclu par le Comité à sa première session de fond autorisant le Bureau à élaborer un avant-projet, avec l'appui du secrétariat fonctionnel, à l'intention du Comité à sa deuxième session de fond (voir A/55/43 (Part II),* par 22). Les membres du Comité seront invités à faire des observations sur le projet. Un projet révisé tenant compte de ces observations sera alors établi pour examen par le Comité à sa troisième session de fond (11-15 juin 2001).

Documentation

Projet de conclusions provisoire intitulé « Un monde fait pour l'enfant » (A/AC.256/CRP.6).

6. Adoption du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa deuxième session de fond

Le Comité sera invité à examiner et à adopter le rapport sur les travaux de sa deuxième session de fond ainsi que toute annexe y relative.

7. Questions diverses